



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 28 CMP)**

DOSSIER DE CONSULTATION

**Achat de formations à destination du personnel de
l'epsmda**

Date et heure limite de remise des offres :

Lundi 26 octobre 2015 à 14 H 00

Le présent dossier de consultation comprend le règlement de consultation ainsi que les cahiers des clauses particulières relatifs à chaque action de formation.

1ère partie - Règlement de consultation

Article 1. Objet du marché

1.1. Objet

L'établissement souhaite acheter des formations à destination du personnel de l'epsmda.

Les prestations de formation, objet de la présente consultation ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des personnels de l'établissement sur les thématiques suivantes :

- Bientraitance,
- Troubles des conduites alimentaires,
- Les conduites addictives,
- Réflexion clinique sur les soins en santé mentale,

et de valider l'obligation de développement professionnel continu (dpc) pour les professionnels ayant l'obligation de dpc qui seront inscrits à ces actions.

1.2 Descriptif du dispositif de formation

La présente consultation comprend 4 (quatre) lots présentés ci-après :

- Lot 1 : Formation Bientraitance
- Lot 2 : Formation Troubles des conduites alimentaires
- Lot 3 : Formation Les conduites addictives
- Lot 4 : Formation Réflexion clinique sur les soins en santé mentale

Les cahiers des clauses particulières formalisés en deuxième partie du présent document, précisent le besoin et les attentes de l'établissement pour chacun de ces lots.

Les propositions seront étudiées par l'établissement lot par lot, chacun des lots constituant un marché distinct.

Les prestataires pourront soumissionner à un ou plusieurs lots. L'établissement se réserve le droit, suite à l'analyse des offres, d'attribuer plusieurs lots au même prestataire si celui-ci s'avère le mieux disant sur les lots concernés.

Les prestataires qui soumissionnent à un ou plusieurs lots veilleront à faire une offre distincte pour chacun des lots qu'ils souhaitent se voir attribuer. Aussi, pour chacun des lots pour lesquels ils souhaitent candidater, ils joindront les documents mentionnés à la présente mise en concurrence.

1.3. Lieu de livraison

Les organismes candidats à la présente consultation devront être en mesure de dispenser des sessions de formation dans les locaux de l'établissement situé à PREMONTRE (02320).

Contacts

Pour les questions relatives au dossier de consultation, les candidats peuvent adresser par mail leurs questions à l'établissement :

Pour la partie administrative :

Isabelle DELOT - Responsable formation
e-mail : isabelle.delot@epsmd-aisne.fr

Pour la partie technique :

Philippe VAN MELLO - Directeur des Soins
e-mail : philippe.van mello@epsmd-aisne.fr

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Délai d'exécution

De 2016 à 2018

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception.

2.3 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui:

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- une lettre de candidature (DC1)
- une déclaration du candidat (DC2)

Ces documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

- une présentation de l'organisme de formation (coordonnées complètes, contacts,...)
- une présentation détaillée de l'offre de formation
- une copie de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation avec numéro de déclaration d'existence valide
- numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de développement professionnel continu.
- un sommaire détaillé du document pédagogique remis aux stagiaires, ainsi que les supports utilisés pendant la formation,
- les qualifications et expériences détaillées des formateurs pressentis pour réaliser cette formation et le descriptif de leur expérience dans le domaine de formation considéré

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans les Cahiers des Clauses Particulières ci-joints.

Le(s) Cahier(s) des Clauses Particulières ci-joint(s) à accepter sans aucune modification.

Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre en double exemplaire (1 original + 1 copie) dans une enveloppe unique **par lot**.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques
Cellule marché
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

<p>MAPA : Formation à destination des personnels de l'epsmda «Lot N° (à préciser) : intitulé à préciser»</p> <p>"Ne pas ouvrir"</p>

La ou les soumission(s) devra(ront) être réceptionnée(s) matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le lundi 26 octobre 2015 à 14 H 00. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economique, Logistiques et Techniques - Cellule marché de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre conformément aux critères énoncés ci-dessous :

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Chaque marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

Article 6 : pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur qui conduit la présente mise en concurrence et attribuera la marché est l'epsmd de l'Aisne 02320 PREMONTRE.

Article 7. Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Le candidat déclare avoir pris connaissance du dossier et s'engage à en respecter le contenu (*)

(*) Date et Signature du candidat

2ème partie - Cahiers des charges

OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'achat de prestations de formation pour des agents exerçant au sein de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne.

Les formations à dispenser à l'issue de la présente consultation s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue des personnels et du développement professionnel continu et ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des personnels de l'établissement.

La présente consultation comprend 4 lots présentés ci-après

- Lot 1 : Formation Bientraitance
- Lot 2 : Formation Troubles des conduites alimentaires
- Lot 3 : Formation Les conduites addictives
- Lot 4 : Formation Réflexion clinique sur les soins en santé mentale

Pour chacun des lots, le descriptif du besoin est précisé ci-après. Ce descriptif est minimal et non exhaustif.

Lot 1 : Formation Bienveillance

Cahier des clauses particulières

DEFINITION DE L'ACTION

Il s'agit d'apporter aux professionnels de l'Epsmda les compétences nécessaires à la prévention de la maltraitance et à l'inscription de leurs pratiques dans une approche bienveillante de la prise en charge des patients.

La formation souhaitée par l'epsmd constituera une étape d'un programme de développement professionnel proposé par l'epsmd, organisme de dpc, à ses agents. Elle constitue l'étape d'apports cognitifs.

DEFINITION DU PROJET DE FORMATION

Depuis de nombreuses années, les politiques nationales ont mis l'accent sur la qualité et la sécurité des soins. La loi du 4 Mars 2002 est venue réaffirmer les droits des malades dont le respect de la dignité, de la confidentialité, de la vie privée, de la non -discrimination, de l'accompagnement à l'autonomie.

La mutation opérée depuis ces dernières années a permis de passer d'une culture de sécurité axée sur « la faute » à une culture constructive basée sur le respect et l'écoute de la personne et l'inscription des comportements et des pratiques professionnelles dans une démarche positive et « bienveillante ».

De nombreux guides ont été mis à la disposition des établissements de santé afin de promouvoir cette démarche à la fois collective et individuelle.

Cette thématique est également inscrite au cœur de la procédure de certification des établissements. Par ailleurs, en mai 2012, la HAS, en collaboration avec la Fédération des organismes régionaux d'amélioration des pratiques et des organisations a publié un guide relatif au déploiement de la bienveillance et accompagné de 7 outils permettant aux établissements d'évaluer leur démarche et les pratiques professionnelles.

ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'EPSMDA accueille dans ses structures de soins, non seulement des personnes vulnérables mais également des patients dont les comportements « agressifs » nécessitent parfois des actes « violents » tels que l'isolement thérapeutique ou la contention.

Eu égard aux risques identifiés ci-dessus en en réponse à une volonté partagée de promouvoir une réflexion « bienveillante » dans l'organisation des soins, cette thématique a été réinscrite dans les axes du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2013-2017.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif global :

- Acquérir ou développer les connaissances et les compétences permettant aux professionnels d'inscrire leurs pratiques dans une approche bienveillante de la prise en charge des patients.

Objectifs spécifiques :

- Rappeler aux professionnels le contexte législatif relatif aux droits des patients
- Développer les capacités des professionnels à comprendre et à identifier les différentes formes de maltraitance ainsi que leurs contextes d'apparition :
 - ✓ les signes d'alerte
 - ✓ les facteurs de risque liés à la pathologie mentale du patient,
 - ✓ les facteurs de risque liés aux conditions d'installation et de prise en charge (mise en chambre d'isolement, contention, respect de l'intimité).
- Appréhender les obligations et les responsabilités des professionnels dans le champ de la maltraitance (obligation de signalement, levée du secret professionnel, délaissement de personne, atteinte à la dignité d'une personne)
- Identifier les éléments fondamentaux pour une prise en charge « bientraitante : la fonction de l'accueil, la communication et la relation avec le patient, la démarche de projet individualisé, le travail en équipe, l'évaluation continue des pratiques professionnelles.

PUBLIC CIBLE

Médecins,
Psychologues,
Encadrement,
Infirmiers,
Aides-soignants,
Personnels socio-éducatifs

METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthode interactive avec support écrit
Etudes de cas concrets à partir de supports vidéo
Travail d'intersession

OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Matériel : l'epsmd de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

PROFIL DE L'INTERVENANT

1 psychologue et
1 cadre ou cadre supérieur de santé
ayant tous deux une expérience dans le champ de la psychiatrie

DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront

l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris. Les prix appliqués seront identiques pour l'ensemble des groupes.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'epsmd se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'epsmd effectuera une présélection des offres reçues.

CRITERES DE SELECTION

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Durée souhaitée : 2 x 2 jours

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

1^{er} et 2^{ème} groupe : 2 jours avril - 2 jours en mai

3^{ème} groupe : 2 jours en septembre - 2 jours en octobre

Nombre de groupes envisagés : 3 groupes de 15 personnes par an en fonction des demandes d'inscription recensées par l'établissement

VALIDATION DU PROJET

Direction des soins -Direction des Ressources Humaines

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur référent désigné
L'organisme s'engage à proposer le dernier jour de la formation, un questionnaire d'évaluation détaillant les objectifs de la formation.

Evaluation différée « à froid »

LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

Lot 2 : Formation Troubles des conduites alimentaires

Cahier des Clauses particulières

OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'epsmd d'une formation axée sur « Les troubles des conduites alimentaires ».

Cette formation doit pouvoir permettre aux agents ayant obligation de développement professionnel continu (dpc) de valider cette obligation. Le programme proposé devra répondre aux exigences d'un programme de dpc à savoir :

- être conforme à une orientation nationale de DPC
- comporter une des méthodes et des modalités validées par la HAS
- associer deux activités qui sont l'analyse des pratiques professionnelles et l'acquisition et/ou perfectionnement des connaissances et/ou compétences des agents.

DEFINITION DE L'ACTION

Il s'agit d'apporter aux professionnels des structures de psychiatrie adultes et de pédopsychiatrie de l'Epsmda les compétences nécessaires à la prévention, au repérage et à la prise en charge des conduites alimentaires déviantes.

DEFINITION DU PROJET DE FORMATION

Depuis plusieurs années, les troubles de conduites alimentaires sont considérées comme un problème majeur de Santé Publique. Ces troubles recouvrent un champ très large s'étendant de l'anorexie à l'obésité, en passant par la boulimie.

Au-delà des multiples répercussions somatiques et corporelles induites, ces conduites déviantes sont pour une grande majorité, la traduction de difficultés psychiques sous-jacentes qui peuvent être durables.

ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Notre établissement, à vocation psychiatrique, accueille en hospitalisation complète ou en ambulatoire, des patients adultes jeunes et âgés, mais également des adolescents et des enfants. A ce jour, il ne dispose toujours pas de lieu spécifiquement dédié à l'accueil et à la prise en charge des patients présentant des troubles des conduites alimentaires. Néanmoins, l'admission de patients présentant ces troubles, souvent associés, n'est pas exclue et a conduit les professionnels paramédicaux à solliciter l'inscription de cette thématique dans les orientations de formation du service infirmier.

En effet, si la prise en charge diététique des patients a été fortement développée sur l'établissement depuis plusieurs années par la présence d'une diététicienne au sein de la Direction des Soins, il n'en demeure pas moins que la complexité des troubles des conduites alimentaires, de leur prise en charge ainsi que les propres représentations des professionnels face à ces troubles requièrent d'apporter à ceux-ci les compétences nécessaires au repérage et à la prise en charge de ces patients mais également à l'accompagnement de l'entourage.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Objectifs :

1. Apporter aux professionnels un éclairage sur les notions clés en lien avec les conduites alimentaires :
 - Concepts et définitions : alimentation, nutrition, malnutrition, comportement alimentaire, sensations alimentaires
 - Aspects historiques et socioculturels
 - Du comportement alimentaire « normal » au comportement alimentaire « pathologique »
2. Renforcer les connaissances des professionnels sur les principaux troubles des conduites alimentaires (enfants, adolescents et adultes)
 - L'approche des conduites alimentaires « déviantes » (facteurs de risque, facteurs déclenchants, retentissement clinique, psychologique et social à court, moyen et long terme) :

Chez les enfants /adolescents:

- ✓ Anorexie mentale pré-pubère
- ✓ Boulimie,
- ✓ Syndrome de sélection alimentaire,
- ✓ Phobie de la déglutition,
- ✓ Trouble obsessionnel compulsif,
- ✓ Rumination
- ✓ Hyperphagie prandiale,
- ✓ hyperphagie postprandiale, ...

Chez les adultes :

- ✓ Anorexie, anorexie mentale
- ✓ Boulimie,
- ✓ Orthorexie
- ✓ Grignotage pathologique,
- ✓ Hyperphagie prandiale,
- ✓ hyperphagie postprandiale,...

- Les troubles des conduites alimentaires : symptôme ou syndrome ?

3. Renforcer les compétences des professionnels sur la prévention, le repérage et la prise en charge des troubles des conduites alimentaires :
 - ✓ Les représentations et le vécu des soignants,
 - ✓ Les différents outils de prévention,
 - ✓ Les moyens de repérage,
 - ✓ Les prises en charge : nutritionnelle, psychologique
 - ✓ La prise en charge pluridisciplinaire et le travail d'équipe dont les interfaces avec la diététicienne
 - ✓ L'accompagnement de l'entourage.

PUBLIC CIBLE

Encadrement, infirmiers, aides-soignants

METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthode interactive avec support écrit
Supports théoriques
Etudes de cas concrets
Exploitation de situations vécues par les professionnels de l'Epsmda

OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Matériel : l'epsmd de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD..

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

PROFIL DE L'INTERVENANT

1 psychiatre ou psychologue
1 diététicienne
Ayant une expérience dans le domaine de la psychiatrie.

DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'epsmd se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'epsmd effectuera une pré-sélection des offres reçues.

CRITERES DE SELECTION

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Durée souhaitée : 3 ou 4 jours

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B) - 1^{er} groupe en février 2016

Nombre de groupes envisagés : minimum 1 groupe - maximum 2 groupes de 15 personnes/an

Lieu : PREMONTRE

VALIDATION DU PROJET

Direction des soins -Direction des Ressources Humaines

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur référent désigné
L'organisme s'engage à proposer le dernier jour de la formation, un questionnaire d'évaluation détaillant les objectifs de la formation.

Evaluation différée « à froid »

LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

EXPLOITATION DES ACQUIS :

Mise en œuvre des acquis dans la pratique quotidienne.

Lot 3 : Formation Les conduites addictives

Cahier des Clauses particulières

OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'epsmda d'une formation axée sur «Les conduites addictives».

Cette formation doit pouvoir permettre aux agents ayant obligation de développement professionnel continu (dpc) de valider cette obligation. Le programme proposé devra répondre aux exigences d'un programme de dpc à savoir :

- être conforme à une orientation nationale de DPC
- comporter une des méthodes et des modalités validées par la HAS
- associer deux activités qui sont l'analyse des pratiques professionnelles et l'acquisition et/ou perfectionnement des connaissances et/ou compétences des agents.

DEFINITION DE L'ACTION

Il s'agit d'apporter aux professionnels les compétences nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies à l'Epsmda (psychiatrie adulte et pédopsychiatrie) et présentant des consommations de dépendance (alcool, tabac, drogues, médicaments, addictions sans substance, ...).

DEFINITION DU PROJET DE FORMATION

Les addictions restent un problème de santé publique majeur qui a fait l'objet de deux plans nationaux depuis 2007 :

- Le plan de prise en charge et de prévention des addictions (2007-2011) qui, à terme, a permis de structurer les dispositifs d'accompagnement et de soins des personnes présentant des addictions et a participé au renforcement des connaissances des professionnels dans le domaine de l'addictologie.
- Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives (2013-2017) dont l'originalité se situe dans la prise en charge transversale des addictions en décloisonnant l'approche thérapeutique et préventive des addictions, laquelle s'effectuait jusqu'alors par produit (alcool, tabac, produits illicites) au profit d'une approche globale.

ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Les professionnels de notre établissement à vocation psychiatrique, sont de plus en plus confrontés à des patients (adultes et adolescents) atteints de ces troubles dont les retentissements psychiques (anxiété, troubles psychotiques, dépression,...) ne sont plus à démontrer.

Les besoins de formation exprimés par les professionnels en terme de prise en charge de ces patients au sein de nos services de soins a conduit la Direction des Soins à inscrire cette thématique dans les orientations de formation du service infirmier depuis 2009.

OBJECTIF DE LA FORMATION

1. Actualiser et/ou acquérir les notions clés des troubles addictifs dans leurs multiples formes

✓ Approche globale des conduites addictives

- le concept d'addiction
- la classification des conduites addictives
- les causes et mécanismes de l'addiction
- les notions de prise en charge

✓ Connaissances spécifiques de chaque forme d'addiction

- les addictions aux produits (licites et illicites)
- les addictions comportementales
- le cadre législatif
- les conséquences pour le patient et l'entourage
- les modalités thérapeutiques existantes (sevrage, substitution,)

2. Renforcer les compétences des professionnels au repérage et à la prise en charge des conduites addictives

- l'impact des représentations sociales sur le soin
- la relation aux personnes dépendantes
- le repérage d'une conduite addictive
- l'accueil, l'écoute, l'empathie, l'entretien motivationnel, le projet de soins
- la prise en charge pluridisciplinaire et le travail d'équipe
- la prévention

3. Aborder les aspects liés à la co-morbidité des conduites addictives et pathologies psychiatriques

PUBLIC CIBLE

Encadrement, infirmiers

METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthode interactive avec support écrit

Apports théoriques

Supports documentaires, vidéos

Analyse de situations apportées par les intervenants et les professionnels

Réflexions interactives de groupe

OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Matériel : l'epsmd de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

PROFIL DE L'INTERVENANT

1 psychologue ou psychiatre addictologue
1 cadre ou cadre supérieur de santé
ayant tous deux une compétence confirmée dans ce domaine, complétée d'une expérience professionnelle en milieu psychiatrique

DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'epsmd se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail. Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'epsmd effectuera une présélection des offres reçues.

CRITERES DE SELECTION

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Durée souhaitée : 2 X 2 jours (période intersession : 1 mois)

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B) - 1^{er} groupe : 2 jours en janvier 2016 - 2 jours en février

Nombre de groupes envisagés : minimum 1 groupe - maximum 2 groupes de 15 personnes/an

Lieu : PREMONTRE

VALIDATION DU PROJET

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur référent désigné
L'organisme s'engage à proposer le dernier jour de la formation, un questionnaire d'évaluation détaillant les objectifs de la formation.

Evaluation différée « à froid »

LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

EXPLOITATION DES ACQUIS :

Mise en œuvre des acquis dans la pratique quotidienne.

Lot 4 : Formation Réflexion clinique sur les soins en santé mentale

Cahier des Clauses particulières

OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Le présent marché a pour objet de reconduire, au sein de l'epsmd de l'Aisne, la formation mise en place depuis 2004 sur le thème de la « réflexion clinique sur les soins en santé mentale »

Cette formation doit pouvoir permettre aux agents ayant obligation de développement professionnel continu (dpc) de valider cette obligation. Le programme proposé devra répondre aux exigences d'un programme de dpc à savoir :

- être conforme à une orientation nationale de DPC
- comporter une des méthodes et des modalités validées par la HAS
- associer deux activités qui sont l'analyse des pratiques professionnelles et l'acquisition et/ou perfectionnement des connaissances et/ou compétences des agents.

DEFINITION DE L'ACTION

Cette action de formation a pour objectif de permettre aux infirmiers expérimentés ou « non nouvellement diplômés » de consolider et/ou de développer leurs savoirs et pratiques dans le champ de la santé mentale.

DEFINITION DU PROJET DE FORMATION

Les soins en santé mentale s'originent de rencontres, d'expériences singulières de la relation à l'autre et s'inscrivent nécessairement dans une dimension collective et institutionnelle.

Pour être pleinement élaborés, une prise de recul, l'ouverture d'un espace de réflexion et l'intégration de cadres de références cliniques semblent indispensables pour tenter de répondre aux questionnements suscités par l'expérience.

ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Les attentes des infirmiers, non nouvellement diplômés, de se repositionner sur le sens de leur pratique et la volonté de la Direction des Soins de rechercher un perfectionnement de la clinique en psychiatrie convergent à reconduire cette action de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectifs globaux :

- Articuler la théorie et la pratique pour une élaboration clinique de l'expérience acquise.
- Harmoniser le niveau de connaissances au regard des différences de savoir et d'approche clinique

Objectifs spécifiques :

1. Rassembler et synthétiser les connaissances psychopathologiques en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie, notamment dans leur évolution actuelle
2. Savoir reconnaître et se positionner par rapport aux grands courants de pensée en psychiatrie
3. Confronter son expérience clinique à la lecture de cadres théoriques de référence pour s'approprier une méthode d'observations et de retranscription (élaboration d'une anamnèse, d'un projet de soins)
4. Amener une réflexion sur les constituants d'une situation de soins : notion de référence, de travail d'équipe, de relation intersubjective.

PUBLIC CIBLE

Les infirmiers expérimentés ou ayant suivi le cursus de formation des infirmiers nouvellement diplômés.

METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

-Apports théoriques (psychopathologie, les grands courants de pensée, le cadre institutionnel du soin,...)

- travail d'élaboration autour d'études de cas

- Interactivité formateur / formés

OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Matériel : l'epsmd de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

PROFIL DE L'INTERVENANT

1 psychiatre et 1 cadre expérimenté ayant tous deux une expérience dans le champ de la psychiatrie

DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'epsmd se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'epsmd effectuera une présélection des offres reçues.

CRITERES DE SELECTION

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Durée souhaitée : 2 x 3 jours

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B) - 1^{er} groupe 3 jours en juin - 3 jours en septembre

Nombre de groupes envisagés : minimum 1 groupe - maximum 2 groupes de 15 personnes/an

Lieu : PREMONTRE

VALIDATION DU PROJET

Direction des soins -Direction des Ressources Humaines

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur référent désigné
L'organisme s'engage à proposer le dernier jour de la formation, un questionnaire d'évaluation détaillant les objectifs de la formation.

Evaluation différée « à froid »

LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

EXPLOITATION DES ACQUIS :

Mise en œuvre des acquis dans la pratique quotidienne.